Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Cossé-en-Champagne - Tome I

Cossé-en-Champagne, c^{on} de *Meslay* (18 kil.) ; arrond. de Laval (37 kil. E.-N.-E.).

Anciens noms

Ecclesia B.-M. de Coceio, XIII^{e} s. (Cart. de la Couture, p. 234). — *Dominus de Cocé* ; … *ecclesia de Coceyo ; … Prioratus de Cocheio,* XIII^{e} s. (Ibid.). — *G. de Cocé,* 1312 (Bibl. nat., f. fr., 8 736). — *Parrochia et rector de Coceyo in Campania,* v. 1440 (Lib. fundat., t. I, f. 30). — *Villa de Cosseio,* 1455 (Ibid., f. 26). — *Eccl. de Quoceio in Campania, … prioratus de Quocé,* XV^{e} s. (Pouillé). — *Le prieur de Quocé-en-Champaigne,* 1561 (Ins. eccl.). — *N.-D. de Cossé-en-Champaigne,* 1569 (Reg. par.). — *Eccl. parochialis Sancti Blasii de Cossé-in-Campania,* 1654 (Ins. eccl.). — *Cossé-en-Champagne* (Jaillot). — *Cocé* (Carte cénom.).

Géographie physique

Géologie. — « Une série de bandes de grès à *O. Monnieri* et de schistes et calcaires dévoniens traversent la commune de l'O. à l'E. ; entre elles sont intercalées, par suite de plissements, des assises carbonifères. — Une découverte d'anthracite, faite dans cette commune, donna lieu en 1832 à une concession qui s'étendait dans la Sarthe sur les communes de Viré et de Brûlon. — C'est à Cossé-en-Champagne que fut établi le premier four à chaux à feu continu, avec emploi d'anthracite comme combustible. — Sur la rive gauche du Treulon, les hauteurs sont couronnées par des sables et graviers avec minerai de fer. » D.-P. Œ.

A la limite S.-E. du département, joignant la Sarthe, le territoire est borné puis traversé du N. au S. dans la partie E. par le Treulon, qui reçoit de l'O. deux affluents nés dans les limites communales. Les plus hauts plateaux, au N. et au S., sont à 109 et 101 m. et le cours d'eau principal à 50 m. La limite S. est formée par un vieux chemin dont il n'existe plus que des tronçons, mais qu'on suit par Poillé et au delà dans la direction du Mans. Près du bourg se croisent sur la carte de Jaillot les routes de Laval à Brûlon et de Sainte-Suzanne à Sablé. — Aujourd'hui, chemin de grande communication pour Avessé (7 kil. E.) et Chemeré-le-Roi (9 kil. O.) ; chemins ou raccords vicinaux pour Poillé (7 kil. S.-E.) ; Épineu-le-Séguin (4 kil. S.) ; Saulges (7 kil. O.) ; Bannes (3 kil. N.-O.) ; Viré (4 kil. N.-E.). La route départementale d'Évron à la limite de la Sarthe, traverse la pointe O. du territoire et le chemin de Brûlon à Saulges forme la limite N.

Superficie, cadastrée en 1834 par M. Becquet, 2 087 hect. — « Fonds médiocre, écrit Miroménil (1696), de 450 arpents, savoir : 300 en terres labourables, 70 en prés, 80 en landes et en bois, 14 métairies. » La vigne, dont on mentionne en 1455 les clos des Chevrolières et de la Gigoulière, encore abondante en 1580, avait complètement disparu au XVIII^{e} s. Le sol, dit Le Paige, produit froment, seigle et avoine. En 1413, la ferme de la Margerie comprenait 11 arpents de terre propre au froment, 34 pour le seigle.

Population, administrations

Population. — Moyenne des naissances : 24, de 1600 à 1610 ; — 29, de 1700 à 1750 ; — 122 feux en 1696 ; — de 450 à 550 communiants en 1780 ; — 770 hab. en 1803 ; — 874 hab. en 1821 ; — 924 hab. en 1831 ; — 951 hab. en

1841 ; — 981 hab. en 1851 ; — 958 hab. en 1861 ; — 800 hab. en 1871 ; — 781 hab. en 1881 ; — 688 hab. en 1891 ; — 650 hab. en 1898, dont 293 agglomérés dans le bourg et le reste disséminé en 66 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 81 fermes en 1843.

Bureau de poste et *perception* de Chemeré-le-Roi. — Étude de notaire. — *Gendarmerie* supprimée en 1855.

Foires et marchés

Les *foires* des 5 mai, 16 juin, 28 juillet et 13 octobre, indiquées par le *Guide-Joanne* en 1869, n'existent plus.

Marché de menues denrées le vendredi, établi en 1872.

Assemblée

Assemblée à la Saint-Blaise, 1er dimanche de février.

Industrie

Industrie. — L'exploitation d'anthracite concédée en 1832 à M. Achille Ozou, ancien élève de l'École royale des mines, se fit à Viré. Les premières fouilles faites à la Brizardière avaient mis à découvert trois couches de houille sèche d'excellente qualité. — Un four à chaux au bourg, un autre au Pont, occupent chacun cinq ou six ouvriers. Un troisième est éteint depuis deux ans. — Carrière de marbre noir veiné de blanc, occupant deux ou trois ouvriers.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse, anciennement de l'archidiaconé de Sablé et du doyenné de Brûlon, de l'élection de la Flèche, du ressort judiciaire de Laval et de Sainte-Suzanne, du grenier à sel de Sainte-Suzanne ; — du district d'Évron et du canton de Chemeré en 1790 ; — de la Mission de Sablé, en 1797, érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré de Saint-Vénérand de Laval et du doyenné de Meslay.

L'*église* « priorale et parochiale », dédiée à la Vierge, est quelquefois dite aussi de Saint-Blaise, à cause du culte local dont ce saint était l'objet. Une grande crosse sur laquelle serpente une vigne, surmonte l'autel, souvenir du prieuré bénédictin. Le chœur est en rond point, à fenêtres romanes, extérieurement orné de modillons et de contreforts plats. La tour carrée, qui s'élève de plus de 10 mètres au-dessus du reste de l'édifice, est éclairée à l'E. de baies romanes, et couverte d'un toit à double égout. Soutenue intérieurement par de forts pilastres, ouverte de pleins cintres sur les quatre côtés, elle forme un avant-chœur accompagné à droite d'une grande chapelle avec autel de Sainte-Anne, qu'éclaire une grande fenêtre ogivale à meneau et quatre-feuilles ; à gauche d'une chapelle moins profonde, primitivement sans doute en communication avec le prieuré. Dans la nef, deux autels, de Saint-Fiacre et Saint-Blaise, dont une relique est exposée, s'adossent en biais aux pilastres de la tour. On lit sur les fonts : *Don de Demoiselle veuve du sieur Dugué, 1785.* Des bancs uniformes garnirent l'église en 1782. Fonte d'une cloche dans la grange dîmeresse en 1716 ; opération semblable pour deux cloches en 1741, par François Quentin et Jean-Baptiste Bollée, fondeurs lorrains. Des autels plus nombreux, tous enrichis de fondations, existaient autrefois : — autel Saint-Michel ; Jean Delépine, curé, y dota un bénéfice en 1440, du domaine de Cellande ; — autel Sainte-Marguerite, où se desservait la chapelle de la Robidasière, fondée le 15 décembre 1623 par le seigneur de Poillé ; — autel du Crucifix, doté en 1497 par Jeanne Blanchet, dame de la Ragottière, du lieu de la Redonnière à charge d'une messe par semaine ; — autel Sainte-Anne ; Gabriel Lattay, avocat en parlement, y fonda le 15 juillet 1688 la chapelle de la Croix, dont le temporel fut vendu natt, le 31 mai

1791, pour 16 000 ℔ ; — autel des saints Éloi, Antoine et Mathurin, enrichi du bénéfice de la Vaugilière ou de Machefer et du Plessis ; — autel Saint-Blaise, centre d'un culte populaire. D'autres bénéfices existaient encore : celui de l'*Aunay,* fondé avant 1413 par Herbelot, seigneur de l'Aunay, sur le domaine de la Margerie ; — celui de la *Vigne-Pécusse,* chargé, le 5 septembre 1581, par Julien Mignon, vicaire de Varenne-l'Enfant, d'une messe en l'honneur de la Sainte-Trinité, le mercredi « à heure de sept et au son de la cloche » ; — celui des *Orgeries,* doté le 23 octobre 1455 par la veuve de Guillaume des Orgeries.

« La très noble, excellente et salutaire confraternité de N.-D., avec statuts faits depuis plus de cinquante ans par gens de bien, bons catholiques et scientifiques », écrit-on en tête d'un registre de 1565, faisait dire tous les samedis une messe pour les confrères, qui prenaient ensemble un frugal repas. Le vicaire et les chapelains y étaient invités. Le dîner du grand obit, le 11 septembre 1569, coûta 27 sols 6 deniers, sans compter un chapon et une couple de poulets.

Cure à la présentation de l'abbé de la Couture.

Curés : Jean Delépine, recteur de Cossé, chapelain de Saint-Antoine de Chemeré, 1440. — Guillaume *Colas* permute, 1562. — Balthazar de la *Chapelle,* curé de Challes, 13 décembre 1562, curé de Saint-Denis-d'Orques, 1563, † 1588. — André *Duchemin,* du diocèse du Mans, pourvu le 1er février 1589, maintenu contre : François Pichon et Jean Bernisson, du diocèse de Bourges, 1592. — Jean *Forain* se démet, 1594. — Cyr *Lambert,* du diocèse du Mans, 9 janvier 1594, résigne au mois d'août suivant. — Christophe *Renoul,* de Cossé, 14 août 1594, † 1599. — Louis *Leroy,* 2 septembre 1599, démissionnaire, 1636. — Urbain *Chaudemanche,* 12 avril 1636, inhumé dans l'église le 14 mars 1654. — Guillaume *Huchelou,* 25 mars 1654, révoque, le 21 septembre 1679, une résignation faite « en extrémité de maladie » et se démet de nouveau le 22 octobre suivant. — Léonard *Picard,* neveu du précédent, entré en possession seulement le 3 octobre 1682, maintenu contre Joachim Martin, aussi résignataire de Huchelou démissionnaire, « gisant au lit et y détenu de griève maladie », 1699. — Jean-Baptiste *Delamotte,* du diocèse d'Angers, 5 janvier 1699, maintenu contre Michel Dufayel, du diocèse de Bayeux, † 1719. — François-Louis Fontault, bachelier en droit de l'université d'Angers, vicaire de Chantenay, 1er décembre 1719, † 1738. — Jacques *Montheau,* demeurant au Mans, 11 février 1738, † 1754. — Joseph-Bernardin *Bodereau,* vicaire de Saint-Jean-de-la-Chevrie, 18 mai 1754, † 1775. — Jean-Baptiste-Philippe *Bodereau,* vicaire de N.-D. du Pré et chapelain de la confrérie de Saint-Michel-du-Cloître, au Mans, installé le 24 avril 1775. « A de l'esprit, en état de bien gouverner, prêche bien, un peu avantageux » (Note de l'évêché en 1778). Il assista à l'assemblée du Mans de 1789, et prêta, avec son vicaire, un serment parfaitement catholique, le 20 janvier 1791. Son dernier acte signé est du 16 décembre 1791 ; il resta cependant dans sa paroisse jusqu'au mois de juin 1792, se retira ensuite au Mans, fut interné au séminaire de Coëffort et déporté à Jersey en 1793. Louis Landeau, vicaire, né à Auvers-le-Hamon, 1724, se signala par son zèle à combattre le schisme, et reçut le 10 avril 1792, du procureur-syndic d'Évron, l'ordre de se rendre à Laval, où il fut emprisonné aux Cordeliers, puis transféré, le 14 octobre, à Patience et enfin dirigé, l'année suivante, sur Rambouillet. A son retour, 1795, cet excellent prêtre évangélisa Cossé où il mourut après 1796. Denis Richard, de Montreuil-sur-Maine, élu curé intrus de Cossé le 18 août 1791, fut invité par le district à s'y rendre au plus tôt « pour rétablir la paix dans les consciences égarées par des discours fanatiques ». Cet étrange pacificateur, devenu, en 1792, officier public, tua de sa main, le 12 mai 1793, dans l'escalier de son presbytère, le citoyen Belloche, chef de la garde nationale, et se suicida ensuite dans sa chambre. Il eut pour successeur Bozo, qui ne resta que quelques semaines. — Jacques-René *Hanuche,* originaire de Cossé, ordonné pendant la Révolution et déporté, 1803, † 1834. — *Beauchêne,* 1834, 1841. — *Audruger,* 1850, 1852. — *Garry,* 1852-1858. — *Lebossé,* 1858-1866. — *Brillet,* 1866-1869. — *Fournage,* 1869-1898. — *Gheuldre,* 1898.

Le *presbytère,* en très mauvais état en 1802, est situé à 100 m. de l'église.

Le *cimetière* fut transféré en 1785 au N. et à plus de 200 m. sur la route de Viré.

Prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de la Couture, auquel était uni celui de Viré. Il est compris dans l'arrangement fait, 1241, entre l'abbé de la Couture et Juhel, archevêque de Tours, au sujet du droit de visite, et fut déclaré soumis à la juridiction de l'évêque du Mans par arrêts rendus en parlement, 1409 et 1416. Au prieuré était attaché un domaine, fief et seigneurie relevant de la cour de Bannes. Le prieur, curé primitif, avait les deux tiers des oblations aux cinq principales fêtes, la moitié, le Vendredi-Saint, aux Rogations, à l'Annonciation et à la Nativité de la Sainte-Vierge, les deux tiers des prémices, de la dîme du vin et du blé sur les terres du seigneur, et la part principale sur les dîmes des autres fiefs. Il devait la première messe, fêtes et dimanches à Cossé et à Viré et 48 boisseaux de grain aux pauvres. Les prises de possession se faisaient à l'église, en la chaire du prieur et dans la maison priorale.

Prieurs : Hébert de *Chévrier,* 1384. — Nicolas d'*Averton,* profès de l'ordre de Saint-Benoît, curé de Chevillé, 1561, résigne en la maison du Plessis-en-Belin, le 2 février 1575, et meurt au mois de juillet suivant. — Charles *Piau,* religieux de Bellebranche, 1575, ne compte pas moins de neuf compétiteurs, † juillet 1593. — Mathurin de *Renusson,* bachelier en théologie, profès de la Trinité de Vendôme, présenté le 31 juillet 1593, veut prendre possession de son bénéfice, le 15 août. « en l'église à l'issue de la grand'messe, » mais en est empêché par « noble François de Hervieu, religieux de la Couture, bachelier en droit canon et prieur du dit prieuré ». — Hélie *Mymbré,* clerc, se démet, 1608. — Christophe de *Maumeschin,* du diocèse du Mans, bachelier en théologie, demeurant à l'université de Paris, 23 janvier 1608. — Jacques *Mangot,* démissionnaire, 1627. — Étienne *Geslin,* demeurant à Alençon, mars 1627, résigne à Paris, 1650. — Michel *Cartereau,* du diocèse du Mans, 6 octobre 1650. — Mathurin *Mangot,* † 1659. — Paul *Barré,* profès de la Couture, prieur de Saulges, 10 mai 1659, se démet la même année. — Anne *Nouet,* religieux de la Couture, 23 novembre 1659. — Édouard *Boyetel,* † 1676. — Jean-Baptiste *Boyetel,* du diocèse d'Orléans, pourvu en cour de Rome le 1er novembre 1676, eut pour compétiteur, frère Lagneau, qui résigne, mai 1677, à Maurice Thureau, aussi religieux bénédictin. — Jean *Provost,* du diocèse de Chartres, prieur de Neuville, entré en possession le 25 avril 1685. — Gilles *Didon,* prieur claustral de la Couture, 22 juin 1725, résigne sans effet, « détenu au lit de maladie, en l'abbaye de Saint-Vincent », le 17 septembre 1738, et meurt quelques jours après. — Marie-Antoine *Boué de Mortanges,* clerc du diocèse de Chartres, maître ès arts de l'université de Paris, pourvu le 27 septembre 1738, à charge de restaurer les bâtiments du prieuré, se démet, 1745. — François-René *Richelet,* conseiller au Châtelet de Paris, juin 1745, résigne, 1754. — Louis-François *Louvard,* vicaire d'Épineu-le-Séguin, titulaire des chapelles de Sainte-Croix, en l'église de Cossé, et du Bois-Cornu, 13 novembre 1754, résigne sans effet et meurt, 1770. — François-Emmanuel *Pommyer,* prêtre du diocèse de Paris, conseiller en parlement, abbé de Bonneval, 25 juillet 1770, † 1784. — Esprit-Louis-Charles *Jacquelot du Bois-Rouvray,* du diocèse de Rennes, vicaire général de Vannes, y demeurant, abbé de Saint-Jean-des-Prés, diocèse de Saint-Malo, pourvu le 20 avril 1784, fut le dernier prieur de Cossé.

Écoles

Écoles laïques pour les garçons et les filles ; la première reconstruite en 1888.

Féodalité

Féodalité. — La châtellenie de Cossé — ce titre est usurpé dans l'aveu de 1532 — relevait de Sainte-Suzanne par la châtellenie de Thorigné. L'aveu de 1511 comprend seulement « haute justice, droit de titre, écusson et armoiries dedans et dehors l'église paroissiale, sauf le droit du seigneur de Thorigné qui peut mettre la sienne au dessus ; droit de sépulture dans le chœur ; foussés véraux, garennes estans en iceux foussés véraulx ; droit

de chasse à grosses bestes ». Le château, dit la Cour de Cossé, maison du XV^e^ s., existe encore.

Seigneurs : « Dom Giles de Cocé » ; sa veuve vit en 1312. — N. h. Thibault de Cossé, 1482. — Jacques de Plantis, seigneur dudit lieu et de Marchais, mari de Françoise de Cossé, 1511, 1532. — René de Sanzay, mari de Renée de Plantis, 1536, 1541. — Claude de Sanzay, seigneur de la Motte-Fouquet, 1588. — Jean Dugué, juge au tribunal de Château-Gontier, fils de Jean D., sieur de la Forterie, et de Marie du Tremblier ; il épouse en 1655 à Saint-Remy de Château-Gontier, Anne Amys. Leurs enfants sont baptisés à Château-Gontier (1661-1672), à Paris (1656), et Auvers-le-Hamon, 1659. — Alexandre Cadeau, seigneur de Neuillontier-en-Brie, adjudicataire de la terre de Cossé en 1694, persuada en 1720 au duc de Villars, mari de sa nièce, qui venait d'acquérir le domaine de Bannes, d'acheter aussi celui de Cossé, qu'il estimait d'un revenu de 1 800 ℔, pour 60 000 ℔ payables en douze annuités avec cette double clause que sa mort mettrait fin aux annuités restantes, mais que le défaut de payer une annuité rendrait le tout exigible. La dame de Villars ayant reconnu que la terre n'était affermée que 800 ℔ refusa de payer. Le vendeur mourut en 1725. Les héritiers, savoir : M^me^ de Moras, sa sœur, les sieurs de Bourdareau et M^me^ de la Feuille, ses neveux et nièce, poursuivirent le procès. La terre de Cossé qui resta à Marie-Angélique Frémin, duchesse de Brancas, épouse de Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars, fut vendue par elle avec Bannes et l'Effrière, le 23 octobre 1727, à Jacob Guitau, seigneur de la Marche, lieutenant général au présidial de Château-Gontier, et à Jeanne Dublineau, sa femme. Celle-ci fut inhumée au chœur de l'église en 1730. François-Simon et Jacob-Gustave Guitau ont tous les deux le titre de seigneurs de Cossé-en-Champagne sur les cloches fondues en 1741, où se trouve également leur écusson, chargé d'un chevron, de deux soleils en chef et d'un alérion en pointe. François-Simon Guitau épousa, en 1747, Catherine Dezérée ; il demeurait en son château de Cossé, 1757, 1778. Le 20 prairial an II, le représentant François fit mettre en liberté le citoyen Jacob Guitau, mari de Florence Chotard, sous la responsabilité de la municipalité de Cossé. La terre, le logis, le grand et le petit domaine, le hameau de la Morinière, au bourg, la forêt de Cossé (100 hect.), la métairie de la Bâte, etc., étaient en vente en 1833.

Notes historiques

Notes historiques. — Peu de noms anciens : Epaulfort et Célandes. — L'église, qui date des premières années du XII^e^ s. au plus tard, est antérieure au plus ancien document écrit sur Cossé. — Le 18 juillet 1566, « il gresla si impétueusement que la gresle estoit plus grousse que eulx d'oye ». — Épidémies : de mars à octobre 1606, il mourut soixante-dix-sept personnes de la contagion ; sept à la Helberdière ; 1650, inhumation à Épaulfort, par crainte de la contagion ; janvier 1660, deux enfants, morts de « mort putride et périlleuse », sont enterrés à la Herbourgère. — Le 28 mars 1794, les titres du prieuré, et ceux du château furent brûlés officiellement. — Avril 1795, une colonne républicaine partie de Mayenne pilla le bourg ; l'officier fut arrêté par le commandant de la force armée à Évron.

Maires

Maires : Legendre, 1791. — Michel *Boisgault,* 1798. — *Aucerne,* ex-notaire, an VIII-an XII. — André *Duchemin,* 1814. — *Jolly,* 1821-1824. — *Chadaigne,* 1824, 1830. — *Froger,* 1835, 1836. — *Leboucher,* 1836-1863. — *Bonjean,* 1863-1866. — *Vinault,* 1866-1870. — *Guéranger,* 1870-1873. — *Beauvais,* 1873-1876. — *Vinault,* 1876-1880. — *Gaultier,* 1880-1892. — *Rigault,* 1892-1896. — *Paris,* 1896.

Sources et Bibliographie

Reg. par. à la mairie depuis 1582, plus un reg. de confrérie commencé en 1565. — *Cart. de la Couture,*

passim. — Cab. de la Beauluère, Recherches mss., t. XVII, p. 52, 61. — Cab. Garnier. — Bibl. de Laval, mss. 11 611, f. 85. — *Affiches de Laval,* 1836. — Arch. de la M., B. 705, 1 474, 2 310. — *Moniteur,* 1832, p. 571. — Gérault, *District d'Évron,* p. 47. — *Mémoires du général Tercier,* p. 215, 250.

Localités

Pour les localités, v. les art. : *les Bignons, Châtillon, Épaulfort, la Helberdière, la Ragottière.*